

PRIX DE RECONNAISSANCE EN ENSEIGNEMENT

Présenté par les Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba

Le Prix de reconnaissance en enseignement vise à :

- Reconnaître et honorer les enseignantes et enseignants qui contribuent à la promotion de l'excellence en milieu scolaire;
- Témoigner de la qualité des enseignantes et enseignants qui oeuvrent dans les écoles et en sensibiliser le public;
- Rehausser l'image de l'éducation en général et de l'enseignement en particulier;
- Encourager un enseignement créatif, novateur, renouvelé et efficace.

Critères d'admissibilité :

Tous les membres ou groupes de membres des ÉFM qui oeuvrent actuellement dans les écoles publiques et qui ont un minimum de trois ans d'expérience en éducation sont admissibles au Prix de reconnaissance en enseignement à l'exception des membres du Conseil d'administration des ÉFM.

La personne ou le groupe lauréat-e sera choisi-e par le Conseil d'administration des ÉFM selon les critères suivants :

1. Engagement pédagogique – Décrire clairement et donner des exemples concrets de l'usage de méthodes d'enseignement qui démontrent le mieux l'apport de la personne candidate ou du groupe candidat à l'apprentissage des élèves.
 2. Leadership – Démontrer un ou plusieurs des points suivants :
 - Perfectionnement continu;
 - Engagement envers l'amélioration du domaine de l'éducation;
 - Engagement envers le perfectionnement des compétences des autres membres de la profession.
 3. Engagement auprès des familles et de la communauté – Décrire et donner des exemples concrets des efforts déployés pour faire participer les familles et la collectivité à l'éducation.
-
- Aucune soumission de candidature posthume ne sera acceptée;
 - Toute personne ou tout groupe ne peut être lauréat-e du prix qu'une fois;
 - Aucune soumission de candidature par un membre direct de la famille ne sera acceptée.



Soumission de candidature :

Les individus ou les groupes peuvent soumettre une ou des candidatures au Prix de reconnaissance en enseignement.

Des individus ou des groupes peuvent être proposés.

Un individu ou un groupe peut soumettre à nouveau le formulaire d'une personne dont la candidature n'a pas été retenue auparavant.

Avant de soumettre une candidature, les personnes intéressées doivent d'abord obtenir le consentement des individus ou des groupes qui seront proposés.

Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire de soumission de candidature disponible sur le site web des ÉFM (efm-mts.org) et le faire parvenir électroniquement à efm@mbteach.org au plus tard le **vendredi 20 février 2026**.

Prix :

La personne ou le groupe lauréat-e recevra un prix de 1 000 \$ et sera honoré-e lors de l'Assemblée générale annuelle des ÉFM le vendredi 24 avril 2026.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site web efm-mts.org ou communiquez avec nous en composant le 204-819-4365 ou le 1-800-262-8803 (sans frais) ou par courriel à efm@mbteach.org.